

LES SYNTHÈSES DU LAB 2023



Analyse de l'action sociale en Seine-Saint-Denis

Edition 2023 des Analyse des Besoins Sociaux collectives avec
l'UDCCAS de Seine-Saint-Denis

**MASTER STRATÉGIE
TERRITORIALE ET URBAINE**

Simon Gefen
Mathis Gillard
Arthur Lanier
Nedjma Lakehal
Marceau Macquignon



SciencesPo
ÉCOLE URBAINE

LE PARTENAIRE

- Ce travail a été commandé par l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale de Seine-Saint-Denis (UDCCAS 93). C'est une association, régie par la loi 1901 qui regroupe les Centres Communaux d'Action Sociale, ainsi que les autres acteurs de l'action sociale sur le département. Elle assure leur représentation locale et contribue à leur présence à l'échelle nationale par l'Union nationale des CCAS (UNCCAS).

Outre la mise en œuvre d'instances de représentation, l'UDCCAS 93 valorise les savoir-faire des professionnels et contribue aux débats publics sur les politiques sociales. Elle met en place des dispositifs d'orientation, d'accompagnement, et de qualification des moyens d'intervention sociale de ses adhérents pour assurer une action sociale en adéquation avec les besoins de la population. Pour ce faire, elle coordonne l'action des CCAS, constitue et anime le réseau local, et favorise les partenariats. Enfin, elle accompagne l'ensemble des CCAS de son territoire le souhaitant dans la réalisation des Analyses des Besoins Sociaux (ABS).

MÉTHODOLOGIE

Nos études qualitatives se sont construites sur la base d'un aller-retour entre le terrain et la théorie.

Il s'agissait dans un premier temps d'appréhender les différents terrains, les thématiques et leurs acteurs. Ces immersions se sont traduites notamment par de premiers échanges avec les membres du CCAS qui nous ont accompagnés lors du travail d'analyse. Ensuite, un travail de recherche bibliographique ainsi que d'exploitation de données quantitatives a été mené, afin de cerner et d'objectiver les thématiques étudiées.

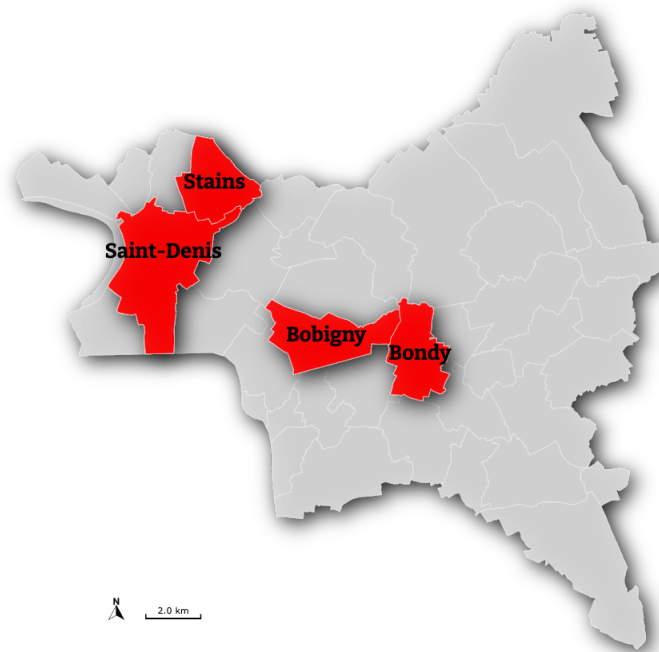
Une fois la phase d'immersion achevée et conceptualisée à l'aide de la revue de littérature, nous sommes entrées dans la phase de recueil des données qualitatives. Celles-ci résultent de divers outils comprenant les entretiens, les ateliers co-dirigés et des focus groupes. Cela permet de cerner la manière dont sont abordées les thématiques étudiées par les différents interrogés, qu'ils soient institutionnels, travaillant au service social départemental, au sein du CCAS, de la municipalité, ou dans le milieu associatif.

Enfin, l'analyse et l'exploitation des données qualitatives et quantitatives, nous ont permis d'élaborer des diagnostics et des préconisations pertinentes. Cette partie a nécessité un long travail de réflexion sur la manière d'articuler les données recueillies, pour les présenter de manière à rendre lisible les besoins sociaux de chaque territoire. Les préconisations concluent nos analyses des besoins sociaux pour chaque thématique.

LES TERRAINS ÉTUDIÉS

Les villes de Stains, Saint-Denis, Bondy et Bobigny sont les terrains d'étude de notre projet collectif, toutes situées dans le département de la Seine-Saint-Denis (*Carte 1*). Ce territoire a connu d'importantes mutations socio-économiques, marquant son paysage et sa population au fil des cinquante dernières années. Les communes de Bobigny et Bondy font partie de l'EPT d'Est-Ensemble se trouvant à l'est de Paris, tandis que les communes de Stains et Saint-Denis sont membres de l'EPT de Plaine commune localisé au nord de Paris.

Figure 1 - Localisation des villes concernées par le projet d'ABS Collectives.



Source : IGN, BD TOPO 2023. Carte des auteurs.

Si les villes concernées par l'ABS ont été appréhendées différemment du fait des spécificités locales notamment de la gouvernance de la municipalité, des thématiques souhaitées et des dynamiques infra-communales, elles partagent néanmoins plusieurs similarités qui en font des territoires caractéristiques.

Tout d'abord, ces villes sont situées à proximité de Paris, ce qui les place dans une zone d'influence métropolitaine majeure. Elles font face à des enjeux liés à la forte densité urbaine, où l'espace est un facteur limitant pour le développement du territoire. De plus, ces villes sont confrontées à de multiples formes de précarité, comme le présente les indicateurs (*Tableau 1*) et elles sont particulièrement représentatives des difficultés socio-économiques rencontrées en Seine-Saint-Denis, rendant d'autant plus importante et nécessaire la réflexion sur les politiques sociales locales menées.

Figure 2 - Quelques indicateurs socio-démographiques et économiques.

	Bobigny	Bondy	Saint-Denis	Stains	Seine-Saint-Denis
Nombre d'habitant	55 066 habitants	53 509 habitants	114 027 habitants	39 277 habitants	1 644 903 habitants
Densité	8 030 habitants par km ²	9 979 habitants par km ²	9 130 habitants par km ²	7 103 habitants par km ²	6 964 habitants par km ²
Croissance démographique (entre 2013 et 2019)	1,5%	0,5%	0,5%	0,9%	1 %
Taux de chômage	21,1 %	20,5 %	22,1 %	21,9 %	17,9 %
Taux de HLM	46,1 %	38,7 %	38,2 %	46,2 %	31,7 %
Taux d'emploi	51,2 %	56,5 %	55,4 %	52,6 %	59,8 %
Taux de pauvreté	35 %	32 %	35 %	36 %	27,6 %
Médiane du revenu disponible par unité de consommation	15 910 €	16 950 €	16 200 €	15 900 €	18 470 €

Source : INSEE, Dossier Complet 2019, INSEE, Populations légales 2020, et INSEE, Revenus et pauvreté des ménages en 2020.

Lecture : En 2020, le revenu médian disponible par unité de consommation était de 18 470€ en Seine-Saint-Denis.

ENJEUX DU PROJET COLLECTIF

Définition du travail d'analyse des besoins sociaux

L'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) est un diagnostic socio-démographique servant comme outil d'aide à la décision politique dans un territoire précaire. À l'article R123-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), l'ABS est définie comme « un diagnostic sociodémographique à partir des données d'observation sociale du territoire »¹. Ce diagnostic « est établi avec l'ensemble des partenaires, publics ou privés, qui participent à la mise en œuvre des actions de prévention et de développement social »². L'objectif de cette démarche est avant tout de devenir une aide à la décision pour le CCAS et pour les décideurs politiques de la commune en dégagant des priorités tout en associant différents protagonistes, tels que le conseil d'administration, les salariés du CCAS ou encore les partenaires associatifs.

Par conséquent, dans un territoire précarisé comme la Seine-Saint-Denis, les enjeux d'une telle démarche analytique prenant en compte les spécificités locales (taille de la commune, situation économique, politique ou encore géographique des territoires étudiés, etc.) sont particulièrement cruciaux et soulèvent des problématiques ancrées dans le département pour chacune des thématiques étudiées. En effet, l'ABS a pour objectif de réajuster les politiques sociales et de mettre en place des actions sociales pertinentes sur le territoire. Il s'agit donc d'un outil d'aide à la décision politique, qui permet d'avoir un point de vue transversal et relativement objectif sur la configuration locale de l'action sociale du territoire concerné. Selon Hélène-Sophie Mesnage³, déléguée générale adjointe de l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale (UNCCAS), « la réalisation de l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) ne doit pas être uniquement vue comme une obligation réglementaire. Les élus doivent la considérer dans sa finalité stratégique ».

Cela est d'autant plus significatif pour le territoire concerné par les ABS collectives 2022-2023, qui constitue un territoire densément peuplé et la zone la plus précaire de la petite couronne parisienne. C'est donc dans une volonté de créer un partenariat entre des villes de Seine-Saint-Denis et l'enseignement universitaire, et avec une logique de mutualisation des moyens et des compétences, que le projet des ABS Collectives 2022-2023 a été lancé. Les préconisations d'aide à l'action politique formulées pour les communes participantes peuvent ainsi s'appuyer sur des comparaisons intercommunales, en analysant les réussites ou les échecs de différents dispositifs sur les territoires où ils se déploient.

Principaux questionnements

La commande des ABS collectives est d'autant plus pertinente du fait de la situation particulière dans laquelle se trouve le département, comme présenté dans la section

¹ Article R123-1 - Code de l'action sociale et des familles - Légifrance. En ligne : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000032752361 [consulté le 7 juin 2023].

² *Ibid.*

³ Cité par : Martin, Laure. « Analyse des besoins sociaux, le stratège social », La Gazette des Communes. 26 juin 2020. En ligne : <https://www.lagazettedescommunes.com/738146/analyse-des-besoins-sociaux-le-stratège-social/> [consulté le 7 juin 2023].

précédente. Pour chaque thématique, différents questionnements ont donc orienté notre travail au cours de notre projet collectif.

L'enjeu d'une Analyse des Besoins Sociaux (ABS) passe donc d'abord par une réflexion, pour chacune des thématiques retenues, sur les principaux problèmes liés à cette thématique. Par exemple, dans le cas de la précarité de l'emploi, le manque de qualification est l'un des éléments qui conduit à des difficultés d'insertion professionnelle. Ensuite, il s'agit de répertorier les dispositifs principaux qui visent à traiter ces problématiques, c'est-à-dire les instruments des politiques mises en place. Nos entretiens ont ainsi eu vocation à identifier ces dispositifs, comprendre leur logique, mais aussi leurs modalités pratiques. En effet, une part de notre travail a consisté à évaluer la pertinence et l'efficacité de certains outils, en s'intéressant aux différences potentielles entre la logique qui a conduit à leur mise en place et les conditions de leur fonctionnement effectif.

L'un des écueils majeurs à ce sujet, peut être pour un instrument donné de ne pas atteindre le public qu'il cible. Ainsi, une attention particulière a été portée lors de nos entretiens à la caractérisation des publics bénéficiaires de différents dispositifs, ainsi que des publics invisibles ou non atteints. Cette interrogation est d'autant plus importante que la Seine-Saint-Denis est un territoire qui cumule un certain nombre de fragilités et sur lequel les actions menées sont souvent contraintes par le manque de ressources. S'assurer de la pertinence des dispositifs existants semble donc nécessaire.

La question du non-recours aux aides sociales est également une des motivations à la réalisation des ABS. Ce phénomène de plus en plus important auquel font face les institutions sociales pose question sur la capacité du modèle social à apporter un soutien aux citoyens. La précarisation d'une partie de la société ainsi que la part importante de personnes en situation de migration et la part de personnes allophones sont liés à un éloignement des institutions. Cet éloignement passe souvent par l'ignorance des dispositifs existants mais aussi par une mauvaise maîtrise des codes de l'administration ou une peur de ceux-ci. Dans nos ABS nous avons alors questionné à l'effectivité de l'accès au droit et nous avons cherché à identifier les angles morts des dispositifs puis nous avons proposé des préconisations dans l'objectif de lever les barrières qui limitent l'accès à ces droits.

Un projet cohérent avec les objectifs de l'École Urbaine

Ainsi, le projet collectif mené en collaboration avec l'UDCCAS 93 s'inscrit dans les objectifs de l'École Urbaine et notamment dans celui visant à réinventer la Cité, à transformer le monde par la ville à travers une analyse innovante, structurée, critique et comparative des territoires urbains. Il s'agit en effet de mobiliser un ensemble d'acteurs, tels que des décideurs politiques, des acteurs du privé et du public, ou encore des acteurs associatifs afin d'aborder de nombreuses thématiques au coeur du projet d'enseignement de l'École Urbaine, à savoir les relations entre gouvernants et gouvernés, le développement économique, l'accroissement des inégalités ou encore l'analyse des échelles de gouvernance urbaine et de leurs interactions. L'objectif final du projet est la prise d'actions concrètes basées sur des diagnostics socio-démographiques utilisant des méthodes qualitatives et quantitatives pour comprendre les territoires urbains et leurs habitants, plaçant ainsi notre projet collectif dans une vision prospective et novatrice propre à l'École Urbaine.

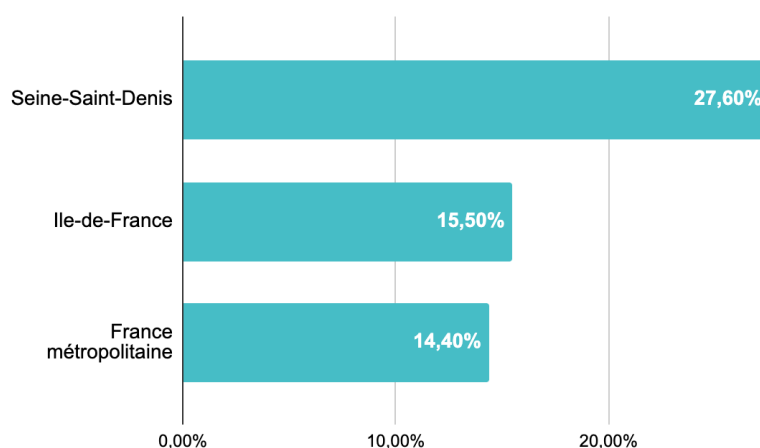
PRINCIPAUX RÉSULTATS

1. Identification des grands types de solutions face aux besoins spécifiques sur le territoire de Seine-Saint-Denis.

Renforcer l'accessibilité des différents services et ressources du territoire.

Dans l'ensemble on constate l'inaccessibilité de certains services peu ou pas utilisés par les habitants qui pourraient en bénéficier, et ce autant pour des contraintes financières, physiques, ou d'acceptabilité. L'inaccessibilité financière est la réalité d'une partie importante de la population dans le département métropolitain le plus pauvre de France (*Figure 1*), et cela conduit par exemple à une précarité alimentaire (alimentation insuffisante ou de mauvaise qualité) ou locative (endettement locatif, difficulté à payer des factures d'énergie, etc.).

Figure 3 - Taux de pauvreté des ménages en 2020.



Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi).

Lecture : En 2020, 27,6% des ménages fiscaux de Seine-Saint-Denis se situaient sous le seuil de pauvreté de 60% du revenu médian.

D'autres formes d'inaccessibilité sont aussi présentes sur ce territoire : barrière de la langue, difficultés communicationnelles rencontrées par les personnes handicapées ou encore fracture numérique, soit autant d'éléments qui rendent l'accès de ces individus à des ressources, voire à leur droits, plus difficile.

Un premier levier pour faciliter l'accessibilité est l'adaptation des services afin qu'ils soient à la portée de tous, physiquement et financièrement et qu'ils soient adaptés à la population. De nombreux types d'action sont possibles pour élargir le public touché par un service. Ainsi sur les questions d'accessibilité physique, les dispositifs de mobilité pour les seniors et les personnes dépendantes ou le développement des services de soin à domicile ont une vraie efficacité. Pour simplifier l'accès aux dispositifs, la généralisation des guichets uniques et la mise en place de plateformes en ligne sont également des pistes souvent considérées. La systématisation d'une communication multilingue présente sur les différents réseaux sociaux permet également d'aller chercher des publics allophones et jeunes.

Pour répondre à l'inaccessibilité financière, plusieurs dispositifs parfois déjà en projet, permettent aux publics les plus en difficulté à mieux accéder aux besoins de base : création d'épiceries solidaires municipales, de mutuelles de santé communale. Pour améliorer l'acceptabilité de l'action publique, s'appuyer sur les instances citoyennes comme les associations ou les citoyens relais permet un meilleur contact avec certaines populations éloignées des institutions. Enfin, les dispositifs d'accès au droit doivent également être adaptés aux publics les plus éloignés : mise en œuvre d'une feuille de route pour les langues étrangères, recrutement d'écrivains publics, formation d'agents à la prise en charge de personnes handicapées, facilitation des démarches numériques, ou encore développement de l'écriture en FALC (facile à lire et à comprendre).

Un deuxième levier d'amélioration de l'accessibilité consiste en le développement de l'aller-vers qui désigne des interventions "hors-les-murs" de la part d'institutions de l'action sociale, améliorant l'accessibilité physique et la connaissance de dispositifs parfois inconnus des populations des secteurs concernés. D'un point de vue plus subjectif, la démarche d'aller-vers ouvrirait aussi l'acteur du social à l'habitant, donnant lieu à un dépassement de la posture du surplomb qui nuit parfois à l'acceptabilité de l'action sociale.

Ainsi, sur la question de l'emploi, est préconisée la mise en œuvre de capacités de suivi des jeunes en décrochage qui passeraient par un aller-vers renforcé dans les quartiers, en premier lieu les plus populaires.

L'aller-vers est aussi une modalité à privilégier dans le cadre d'actions de prévention : dépistages, sensibilisation à la lutte contre le diabète ou encore contre les IST. Dans ce cadre, différents moyens d'action, déjà en partie mis en place pourraient être développés sur toutes les communes, comme l'initiative d'un bus France Service, les "villages santé" dans l'espace public ou la multiplication des maisons de quartier. Par exemple, à Bondy, des actions de prévention voire de dépistages précoces sont menées par le CMS directement dans les écoles, lorsqu'une problématique est ainsi détectée, cette action débouche immédiatement sur un suivi médical.

Vers une logique de décloisonnement institutionnel ?

Le paysage de l'action sociale des villes analysées est complexe. Des échelons d'action publique nombreux (État, région, département, EPT, commune) peinent bien souvent à travailler entre eux et à articuler leurs actions avec les acteurs privés travaillant sur des enjeux sociaux : associations, bailleurs sociaux, promoteurs immobiliers, médecins libéraux, entreprises, etc. La coordination est ainsi un enjeu majeur qui rend possible la mutualisation des moyens et la mise en œuvre de parcours cohérents d'une structure à l'autre pour le public. En outre, la coordination permet de lutter contre le non-recours et un meilleur repérage des publics éloignés des institutions.

L'une des préconisations formulées dans notre travail, est par exemple l'utilisation des épiceries solidaires ou des services de banques alimentaires, comme outils pour repérer et aller au contact de publics cumulant les précarités, qui ne viendraient pas spontanément chercher de l'aide auprès du service social départemental ou du CCAS par exemple.

À quelques exceptions près, il a pu être constaté que les acteurs des différentes villes étudiées agissent généralement dans un cadre cloisonné à la commune. Or, l'organisation des ateliers co-dirigés a permis, dans le cadre de la démarche d'ABS, de mettre en avant l'existence de problématiques bien souvent proches entre les villes, notamment la pénurie de logement social, l'habitat indigne, le chômage des jeunes, ou encore la pénurie de médecins.

Une meilleure coordination entre communes constitue une piste pour répondre à une situation de tension. Par exemple, mieux coordonner les demandes de domiciliation permettrait de soulager la ville de Saint-Denis qui recueille un très grand nombre de demandes de domiciliation issues d'autres communes du fait de critères d'accès variables. Sur un autre sujet, mutualiser l'offre de santé par le biais de CPTS (communautés professionnelles territoriales de santé) atténuerait les conséquences de la pénurie de praticiens.

Un besoin de connaissance fine du territoire et de ses acteurs pour pouvoir calibrer au mieux l'action publique locale.

Afin de calibrer au mieux l'action publique locale, il semble nécessaire pour les personnes qui en ont la responsabilité de connaître le rôle et le champ d'action des différents acteurs du territoire. Ainsi, pour résoudre les problématiques de non-recours, particulièrement présentes sur le territoire, l'un des enjeux est de trouver parmi les acteurs présents sur le territoire des relais, citoyens, associatifs ou institutionnels, afin atteindre des publics souvent éloignés des canaux de communication institutionnels. Cela peut concrètement passer par la mobilisation des maisons de quartier, des associations locales comme les associations sportives. Or, nous avons constaté que cette connaissance mutuelle des acteurs locaux entre eux n'était pas toujours la règle. Ainsi, certains acteurs comme les CCAS et les bailleurs sociaux communiquent peu entre eux dans certaines communes, alors même que cela leur permettrait de traiter de manière conjointe et plus efficace, des situations de précarité locative par exemple.

Certaines problématiques apparaissent comme particulièrement difficiles à repérer et à cartographier : sans-abrisme, précarité alimentaire, habitat indigne, fracture numérique. Or, dans un contexte de besoins importants et de moyens limités, il semble essentiel de construire des politiques en tenant compte des espaces et des populations qui en auraient le plus besoin. Les démarches de cartographie telles que le plan mis en œuvre à Saint-Denis pour repérer l'habitat indigne sont essentielles. Des initiatives existantes pourraient être étendues et développées comme la nuit de la solidarité pour permettre de recenser et de mieux connaître les personnes en situation de rue. De façon plus globale, la mise en place d'une analyse régulière des besoins sociaux par le biais d'un observatoire social constituerait une piste de réponse.

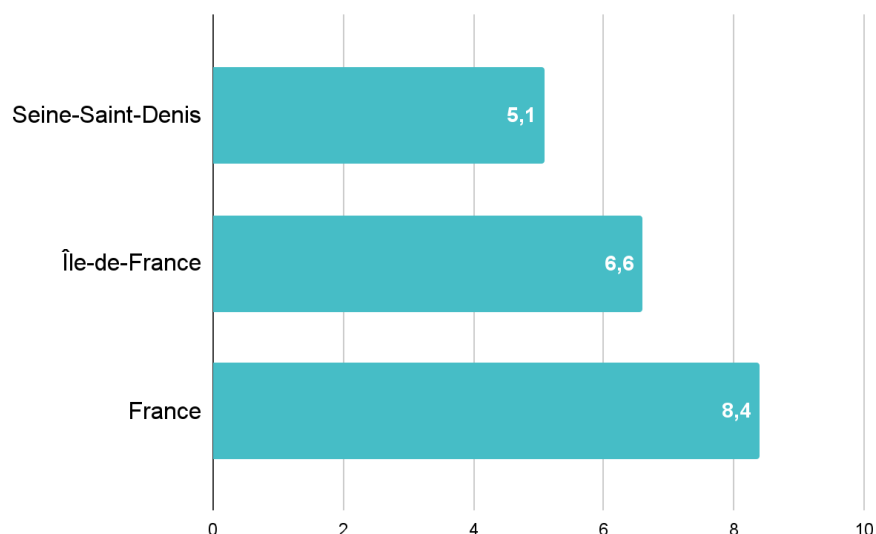
2. Les obstacles à la mise en place de ces politiques

La tension entre importance des besoins et obstacles à l'augmentation de l'offre rend la réponse aux besoins plus difficile.

Le département de la Seine-Saint-Denis est marqué par l'importance des besoins sociaux dans le contexte d'une démographie globalement dynamique, d'une pauvreté

importante et d'une importante présence des publics les plus fragiles. Pourtant, l'offre ne répond pas toujours aux besoins, notamment du fait de moyens financiers et humains limités.

Figure 4 - Densité d'omnipraticiens libéraux pour 10 000 habitants.



Source : Observatoire des territoires, 2022

Par exemple, les moyens financiers contraignent fortement les acteurs du logement social qui affirment manquer d'un soutien public nécessaire pour construire plus. Concernant les moyens humains, il est fréquent d'avoir affaire à des services dont les travailleurs se disent débordés, du fait de budgets insuffisants mais aussi parfois de difficultés à recruter des professionnels lorsque les postes sont créés. La pénurie semble particulièrement fréquente dans les domaines dits du *care*⁴ : d'infirmières à domicile, médecin généraliste, travailleurs sociaux, personnels chargés de la petite-enfance ...

Ces difficultés de recrutement, mais aussi d'implantation durable d'entreprises, peuvent s'expliquer pour partie par le déficit d'attractivité du département de la Seine-Saint-Denis à l'échelle de la région Île-de-France. Ce déficit est lié à la fois à des contraintes d'accessibilité par exemple, mais aussi à une image du département, renvoyant dans l'imaginaire collectif à l'archétype de la banlieue de grands ensembles dépréciée.

Une culture partenariale incomplète, qui met parfois en échec les tentatives de coopération ou mutualisation des moyens.

Tout en admettant les avantages de la coopération soulignés précédemment, une interrogation subsiste sur l'échelle la plus pertinente de ce découplage et de cette coopération. Certes, l'élargissement géographique de ces coopérations peut permettre une mutualisation accrue des moyens, et donc des économies d'échelle. Cependant, il existe un risque que cette dynamique se fasse au détriment de la réflexion et de la mise en place de politiques pour traiter des besoins spécifiques parfois très locaux. En effet, les dispositifs

⁴ Noël-Hureau, Elisabeth. « Le care : un concept professionnel aux limites humaines ? », *Recherche en soins infirmiers*. 2015, vol.122 no 3. p. 7-17.

aidant à réduire ou atténuer les effets des différentes précarités étudiées, ne sont pleinement efficaces que parce qu'ils sont pensés et calibrés pour répondre à des besoins spécifiques dans un contexte local donné.

Par exemple, pour répondre au besoin des familles du Nord de Bondy, parfois peu mobiles, et dont les ressources sont faibles, la mairie de Bondy y a implanté la maison de la petite enfance, qui comprend un multi-accueil et une ludothèque, accessible sans inscription. C'est donc pour répondre au besoin, avant tout de mères de familles, parfois seules, que ce lieu de ressource, pour les enfants mais aussi pour les parents, a été installé au Nord de Bondy. De même, la résorption de l'habitat insalubre fait l'objet d'un plan spécifique dans le centre-ville de Saint-Denis, puisque cette zone concentre tout particulièrement l'habitat dégradé. Il existe encore bien d'autres exemples qui soulignent l'intérêt de dispositifs adaptés et pensés pour un public et un contexte local bien précis.

Carte 2 - Établissements publics territoriaux de Seine-Saint-Denis.



Source : IGN, BD TOPO 2023. Carte des auteurs.

L'étude des coopérations intercommunales nous a amené à mobiliser à plusieurs reprises l'échelle de l'EPT (Établissement public territorial). En effet, les EPT sont au sein de la Métropole du Grand Paris des EPCI (Établissements publics de coopération intercommunale) qui concentrent un certain nombre de compétences, notamment autour de l'emploi (développement économique) et du logement (habitat, aménagement, politique de la ville). Les EPT concernés par la démarche d'ABS sont ceux de Plaine Commune (pour Saint-Denis et Stains) et d'Est Ensemble (pour Bobigny et Bondy). Cette échelle nous a donc servi pour contextualiser la situation de chacune des villes, mais aussi dresser des comparaisons intercommunales. Ainsi, les deux ateliers co-dirigés menés en avril ont concerné chacun les villes d'un même EPT. Il nous a en effet semblé pertinent de proposer cet échelon comme celui d'une coordination entre les actions menées par certaines villes, d'autant plus que sur certaines thématiques comme l'emploi, ou la santé, des déplacements d'une ville à l'autre sont courants.

Toutefois, il est ressorti, à la fois de ces échanges, mais aussi des divers entretiens menés, que la coopération intercommunale en matière d'action sociale est difficile à mettre en place à l'échelle de l'EPT. On peut tout d'abord analyser cela comme la traduction d'une volonté d'adaptation et de réflexion à une échelle plus locale, sur les politiques mises en place, comme cela a été présenté précédemment. Néanmoins, cela n'explique pas complètement le fait que l'EPT ne soit pas davantage investi sur ces thématiques. En effet, il semble que la situation politique, et le rapport de force inégale entre les communes composant un même EPT, soient des éléments déterminants dans le fait que les EPT sont difficilement à l'échelle à laquelle peut être porté un projet politique. En l'absence d'un tel projet, les EPT semblent donc davantage des échelons techniques et administratifs, peu investis par les communes pour y déployer une partie de leur action sociale.

ENSEIGNEMENTS

Le travail d'ABS généralement confié par les communes à des cabinets de conseils ou parfois réalisé en interne. Confier cette tâche à des étudiants en sciences politiques a permis à la fois d'apporter un regard différent sur le travail mais aussi de proposer une réflexion de fond sur les objectifs de l'exercice et l'étendue de l'analyse. L'ABS est en effet un exercice qui mérite d'évoluer pour tendre vers une logique de coopération à l'échelle supra communale en englobant l'ensemble des dispositifs d'action social du territoire au-delà des services municipaux.

Notre travail nous a permis d'aborder de manière concrète le terrain d'étude en rencontrant et échangeant avec les acteurs travaillant au contact des publics. Cela a constitué le meilleur moyen de comprendre les objectifs, le fonctionnement et les limites des politiques sociales. Ce fut un travail riche en apprentissage à la fois sur les aspects théoriques des services sociaux existante et sur la mise en application pratique de ces dispositifs. Nous en retenons divers enseignements.

L'entrée sur un terrain d'étude inconnu a représenté un coût extrêmement important du fait de notre méconnaissance du territoire et du fonctionnement des politiques sociales territoriales joue un rôle extrêmement important. La phase d'immersion a trouvé toute sa pertinence pour apprendre à connaître le territoire spécifique sur lequel nous avons travaillé. Cependant nous avons eu des difficultés à appréhender la galaxie des politiques sociales. Le master Stratégies territoriales et urbaines de Sciences Po n'ayant pas de cours spécifiquement dédié sur ces sujets, il nous a été difficile de rattraper notre retard, d'autant que la gestion concrète des aides sociales diffère parfois grandement de la théorie. Il serait donc pertinent de retenir des étudiants plus spécialisés sur ces problématiques ou de proposer une mise à niveau rapide sur ces questions pour éviter certaines approximations dans l'analyse. D'autre part, il pourrait être intéressant au sein d'une équipe de se spécialiser sur les différents enjeux thématiques plutôt que de se répartir les différents territoires. Cela permettrait ainsi à chacun d'avoir des connaissances plus précises sur un champ restreint pour ensuite mettre en commun nos résultats.

Notre terrain nous a également permis de nous rendre compte de l'importance des acteurs relais. En effet, le secteur de l'action sociale étant sous tension, les professionnels ont peu de temps à consacrer à des interventions extérieures et à un travail de réflexivité sur

leurs pratiques. Nous avons donc passé un temps considérable à tenter de contacter des interlocuteurs pour des entretiens. Les relais implantés dans les structures nous ont proposé le contact d'acteurs pertinents, ont permis de donner du poids à nos demandes d'entretien et de faire comprendre aux professionnels l'objectif de notre travail. Il y a donc un travail à mener lors de la recherche pour identifier des relais potentiels, les impliquer dans la démarche et faciliter l'accès au champ d'étude. La création systématique de listes d'acteurs serait également bénéfique, aussi bien pour les acteurs extérieurs aux structures, que pour les nouveaux arrivants. Il n'existe souvent pas de liste exhaustive et actuelle des partenaires et employés d'une structure ce qui, au vu du turn over important, ne facilite pas l'intégration de nouveaux employés et rend les échanges beaucoup moins fluides.

Nous nous sommes également aperçu de la difficulté de traiter nos matériaux récoltés. Nous avons fait le choix de réaliser des phases intensives de collecte de données, multipliant les entretiens et les observations, suivant ainsi les consignes de notre partenaire. Néanmoins, nous avons ce faisant perdu l'opportunité de revenir au fur et à mesure sur les données collectées pour amender et enrichir nos réflexions. Nous retenons ainsi de ce travail la nécessité de faire une analyse progressive des matériaux et de s'emparer des premières hypothèses pour affiner notre recherche par la suite, ce que nous n'avons pu faire que de manière partielle.

Enfin, nous aurions souhaité avoir plus d'échanges directs avec la population, première concernée sur la question de ses besoins. Le focus groupe a pu être mis en place à deux occasions mais n'a pu être systématisé dans le travail sur chacune des villes. L'exercice de l'ABS ne se prêtait pas, pour des raisons à la fois techniques, méthodologiques et politiques, à des espaces de dialogues ouverts avec les habitants. Le travail supplémentaire nécessaire à la mise en place de temps d'échanges ou de questionnaires, ainsi que la peur de voir essentiellement apparaître des critiques directes à la municipalité ont freiné notre volonté d'employer la participation citoyenne. Nous retenons donc de cette expérience la complexité d'une démarche participative et là encore la nécessité d'une ambition partagée avec un acteur relais implanté sur le terrain.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Castel, Robert. « La dynamique des processus de marginalisation : de la vulnérabilité à la désaffiliation », *Cahiers de recherche sociologique*. 27 avril 2011 no 22. p. 11-27.
- Castell, Laura et Étienne Perron-Bailly. « Lutte contre le non-recours : 63% des personnes pouvant bénéficier d'une prestation sociale y accèdent après un rendez-vous des droits », *Études et Résultats*. DREES. avril 2018 no 1058. En ligne : https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2020-08/er_1058.pdf [consulté le 22 mai 2023].
- Conseil économique et social, « Grande pauvreté et “précarité” économique et sociale », Paris, La documentation française (rapport « Wresinski »). 1987.
- *La Seine-Saint-Denis : entre dynamisme économique et difficultés sociales persistantes* - Insee Analyses Ile-de-France - 114. En ligne : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4308516> [consulté le 21 avril 2023].
- Parisse, Jordan et Emmanuel Porte. « Les démarches d’“aller vers” dans le travail social : une mise en perspective », *Cahiers de l'action*. 2022, vol.59 n° 2. p. 9-16.

